

Plan de services en français

2023–2024

Justice



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2023
Plan de services en français
Ministère de la Justice
Avril 2023
ISBN : 978-1-77448-468-5

Plan de services en français 2023–2024

Ministère de la Justice

This document is also available in English under the title of: French-language Services Plan 2023-24

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le Plan de services en français 2022-2023 du ministère de la Justice, le compte rendu sur les services en français pour le même exercice ainsi que le plan pour 2023-2024. Le plan relatif à l'année financière en cours (2023-2024), qui comprend l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques, met l'accent sur notre engagement à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone et à assurer la prestation de services en français.

Nous nous engageons en particulier à améliorer le système de justice en mettant l'accent sur l'efficacité opérationnelle, l'accès à la justice et les services de justice familiale, et ce grâce à la formation du personnel, à des améliorations technologiques et à la prestation de services. Nous élargirons les services de justice familiale en offrant des services en français dans toute la province et ferons traduire les lois sur la famille. Des formations sur le droit de la famille et la terminologie juridique en français seront également données. Nous sommes conscients que nous devons collaborer avec les partenaires communautaires, gouvernementaux et de la justice afin de créer les conditions propices à la prévention et à la réduction de la criminalité en Nouvelle-Écosse, et nous travaillons avec les partenaires de la justice pour améliorer les services en français dans les tribunaux pénaux.

Ce travail restera une priorité pendant l'année financière, et nous serons très heureux de voir le présent plan se concrétiser. Le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques sont attachés à soutenir la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en améliorant l'accès aux programmes et services de justice. Le présent plan témoigne d'une collaboration entre le personnel, tous les paliers de gouvernement et les partenaires de la justice pour intégrer dans nos activités courantes les objectifs et valeurs en question. Ce travail n'est pas possible sans leur engagement et leur travail.

Nous vous invitons à nous dire ce que vous pensez de notre plan et remercions sincèrement celles et ceux qui ont contribué à son élaboration et qui contribueront à sa mise en œuvre.

Merci.

Candace L. Thomas, c. r.
Mars 2023

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les gens de la Nouvelle-Écosse doivent avoir accès, en français, à des services gouvernementaux de qualité, et le présent plan témoigne de notre engagement à faire en sorte que nos programmes, politiques et services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées dans tout le gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'entremise du Comité de coordination des services en français et l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE). Nous attachons une grande importance à ce type de partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de la province.

Nous invitons les Néo-Écossaises et Néo-Écossais à demander au gouvernement des services en français. Nous invitons également les membres de la communauté acadienne et francophone à s'exprimer en participant aux agences, conseils et commissions qui sont régulièrement annoncés par le Bureau du Conseil exécutif. À mesure que nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous voulons savoir ce que vous pensez de nos progrès et vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de vos questions en communiquant avec la coordonnatrice des services en français du Ministère. Pour déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

Coordonnatrice des services en français

Leda Zlotnick, 902-424-1274, leda.zlotnick@novascotia.ca

Services offerts en français

Le ministère de la Justice offre divers programmes et services en français, notamment :

- Audiences en français devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*
- Service d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles
- Service d'interprétation simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles
- Traduction de documents imprimés en français, selon les recommandations des divisions
- Participation du personnel à la campagne *Bonjour!*
- Site www.nsfamilylaw.ca/fr en anglais et en français
- Traitement en français des demandes de divorce non contestées
- Programme d'information pour les parents (PIP) en anglais et en français, en ligne
- Employés bilingues dans les bureaux de l'administration des centres de justice dans certaines localités
- Rapports présenticiels rédigés en français
- Programmes éducatifs en français en milieu correctionnel, sur demande
- Supervision des détenus en français, sur demande
- Exposés en français sur la cyberintimidation, sur demande
- Services en français au comptoir et au téléphone dans les bureaux de la sécurité privée et des armes à feu et présence d'un agent des armes à feu bilingue dans la région de Yarmouth

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français, notamment :

- Informations en ligne dans les deux langues officielles
- Service de consultation téléphonique avec un avocat de service qui donne des conseils juridiques en anglais ou en français aux personnes qui sont en état d'arrestation ou qui sont détenues, et ce, gratuitement et immédiatement, 24 heures sur 24
- Services d'un avocat qui parle français pour représenter un accusé, au besoin

Le Service des poursuites publiques fournit des services en français, notamment :

- Avocats de la Couronne francophones
- Communications orales et écrites en français avec divers organismes (particulièrement les services de police) et le public (accusés, témoins et médias)

Communication en français avec le public

Ministère de la Justice

Les Services judiciaires, les Services correctionnels, les Services d'exécution des ordonnances alimentaires et les Services aux victimes sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Leurs employés transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent donner suite à celles-ci dans la même langue. Si aucun employé n'est en mesure de répondre à une demande en français, celle-ci est alors transmise au bureau principal ou à Communications Nouvelle-Écosse pour traduction, ou à un autre membre du personnel pouvant répondre aux questions en français.

D'autres divisions ont des employés qui participent au programme *Bonjour!* et qui répondent à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le logiciel de correction français Antidote installé sur 50 ordinateurs utilisés par le personnel des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires et des agents de probation facilite aussi la correspondance avec nos parties prenantes.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionne indépendamment du ministère de la Justice, ces services sont inclus dans le plan de services en français.

Les points de service de l'Aide juridique qui offrent tous les services sont ceux qui ont le plus de contacts avec le public. Le personnel de l'Aide juridique répond en français à la correspondance reçue dans cette langue. Il transmet les demandes écrites ou verbales en français aux employés qui peuvent donner suite à celles-ci en français. Les documents sont traduits en interne ou par un service de traduction externe. Pour les documents devant être traduits, l'Aide juridique peut communiquer avec la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice afin d'obtenir une recommandation.

L'Aide juridique continue de tenir compte du nombre de demandes liées aux services en français. L'Aide juridique répond en français aux demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, selon les possibilités. Certains employés parlent couramment le français et peuvent répondre aux demandes dans cette langue. L'Aide juridique participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci est transmise à un membre du personnel qui peut y répondre en français.

L'Aide juridique possède une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'offrir des services en français au téléphone à titre d'avocats de service.

Service des poursuites publiques (SPP)

Le Service des poursuites publiques compte des employés qui peuvent répondre aux demandes du public de communiquer en français, et ce, dans ses quatre régions géographiques. Il compte aussi huit procureurs de la Couronne qui peuvent mener des procès en français. Les obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530.1 du *Code criminel*.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2022-2023

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- Collaboration avec l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour rédiger et publier sur le site Web du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, avant le 31 mars 2023, le Plan de services en français 2023-2024 et le compte rendu sur les services en français pour 2022-2023.
- A participé à des activités pour faciliter la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles :
 - A fait traduire en français les nouveaux modules du règlement extrajudiciaire des différends pour le tribunal unifié de la famille, ainsi que certains outils d'apprentissage connexes.
- A collaboré avec Communications Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Direction de l'accessibilité, pour faire traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Traduction des documents suivants :
 - Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2022-2025
 - Cadre de conformité relatif à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement
 - Êtes-vous prêt? Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes handicapées et des personnes âgées
 - Matériel de la campagne de sensibilisation à la Journée internationale des personnes handicapées
- A collaboré avec Communications Nouvelle-Écosse et l'équipe d'examen de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) pour offrir des possibilités de consultation en français :
 - A fourni des informations en français sur l'examen de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*);
 - A organisé un groupe de discussion en français;
- A créé et offert au personnel une formation sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles :
 - A créé une vidéo sur l'offre active de services en consultation avec l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie de la Nouvelle-Écosse.

Reports/en cours

- Revoir chaque année la politique sur la formation en français et ses besoins opérationnels pour s'assurer de répondre aux besoins de formation établis.
- Explorer et rédiger, en concertation avec la magistrature, des politiques et procédures internes relatives aux modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A contribué au compte rendu sur les services en français pour 2022-2023 et au Plan de services en français 2023-2024.

Reports/en cours

- Continuer de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions.

Service des poursuites publiques

Reports/en cours

- Continuer d’être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- Tenir à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l’article 530.1 du *Code criminel*.

Objectif 2 : **Élaborer et offrir au public, en français,** **des services et des programmes de qualité**

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- A participé à un projet de deux ans lié à la traduction et la révision des règles de procédure civile en français.
 - A passé un contrat avec le Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de l’Université de Moncton pour que le travail de traduction soit terminé à la fin de l’exercice 2022-2023.
- A créé des versions en français des modules d’admission en ligne pour les parties aux affaires relevant du droit de la famille.
- A publié sur le site nsfamilylaw.ca/fr, dans les deux langues officielles, des informations juridiques mises à jour.
- A passé un contrat avec le Centre canadien de français juridique (CCFJ) pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille, au cours des exercices 2022-23 et 2023-2024, et a donné les deux premiers modules en janvier et mars 2023.
- A annoncé les services en français liés au tribunal de la famille.
 - A publié le Programme d’information pour les parents (PIP) en ligne en français et rappelé au personnel de l’offrir aux clients.
 - A fait la promotion du PIP en français et du nouveau site Web bilingue www.nsfamilylaw.ca/fr dans les médias sociaux (Twitter, Facebook), et a inclus des intervenants français dans la boucle des médias sociaux.
- A pourvu de nouveaux postes bilingues liés aux tribunaux de la famille :
 - Agent d’exécution des ordonnances alimentaires
 - Conciliateur JO4
 - Gestionnaire des services judiciaires
 - Coordonnateur des services judiciaires, Politique et conformité
- A fait la promotion de cours de français auprès des membres des Services correctionnels.
 - A donné au personnel des renseignements sur les formations liées à la terminologie juridique en français offertes par le CCFJ, les cours de français offerts par l’Université Sainte-Anne, ainsi que la formation en communication juridique en français offerte par l’Université de Saint-Boniface.
 - Deux employés des Services correctionnels ont suivi des cours/formations en français offerts au personnel du ministère de la Justice.
 - Le personnel du bureau de Middleton a suivi plusieurs séances de formation en français ainsi qu’ateliers « Frunch » (French at lunch) dans le cadre du programme *Bonjour!* de Service Nouvelle-Écosse.

- A offert aux services correctionnels des services et des documents d'information répondant aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone :
 - A fait traduire et publié sur la page Web de la division la mise à jour de la FAQ sur le système d'appels téléphoniques pour les personnes en détention.
 - A mis à jour le site Web des Services correctionnels afin que le formatage des adresses soit exact.
 - A mis à jour de la page Web jeunesse en français.
 - A apporté un soutien au programme *Bonjour!* dans les bureaux de Port Hawkesbury, Yarmouth et Middleton.
- Rédiger et faire traduire la terminologie liée aux incapacités et à l'accessibilité à utiliser dans les traductions.
 - Achèvement prévu d'ici la fin de l'exercice.
- A collaboré avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire en français le matériel de recrutement pour le Comité d'élaboration des normes de biens et services.
- A appuyé la traduction en français des *règles de procédure civile* et a prévu la traduction en français des mises à jour liées à la nouvelle *Loi sur le divorce*.
 - A envoyé au CTTJ des modifications aux règles 7, 31 et 91 et à des éléments de nature administrative pour traduction et intégration dans les *règles de procédure civile* en français.
- Mise à jour des formulaires en français du *Code criminel* et publication sur le site Web des tribunaux de la Nouvelle-Écosse :
 - A fourni les formulaires mis à jour à la magistrature pour examen.
- Fournir des services en français au tribunal pénal conformément à l'article 530 du *Code criminel*.
 - A tenu dix (10) procès et quarante-huit (48) procédures en français.
 - A fait appel à des interprètes en français dans les tribunaux à 57 reprises, pour un total de 278 heures de services d'interprétation.
- A offert aux employés du ministère de la Justice, de l'Aide juridique et du Service des poursuites publiques diverses formations en français.
 - Trois (3) sténographes judiciaires ont suivi plusieurs webinaires de 60 minutes sur le droit pénal.
 - Six (6) employés du ministère de la Justice ont suivi plusieurs webinaires sur le droit de la famille offerts par le CCFJ.
 - Deux (2) sténographes judiciaires se sont inscrits à la Semaine nationale de perfectionnement en français juridique offerte par le CCFJ à Toronto.
 - Treize (13) employés ont suivi des cours de français de différents niveaux à l'Université Sainte-Anne au cours de l'année.
 - Vingt-quatre (24) employés du ministère de la Justice ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français offerte par le CCFJ, certains à plusieurs reprises.
 - Quatorze (14) membres du personnel ont suivi le cours de français en ligne intitulé « Communication juridique en français 1 et 2 » en janvier et en février 2023, ainsi que le cours « Anglicismes et faux amis sans jugement », en mars 2023, offerts par l'Institut Joseph Dubuc, à Saint-Boniface, au Manitoba.
- A continué d'offrir aux juges provinciaux des formations en français.
 - A parrainé un juge de la Cour provinciale pour faire 45 heures de tutorat en français offert par l'Université Sainte-Anne.
 - A apporté un soutien à quatre (4) juges pour suivre la formation linguistique en contexte juridique Juralingo, à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, au printemps et à l'automne 2022.
- A négocié un contrat avec le CCFJ pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français.
 - A signé un contrat pour les années financières allant de 2023 à 2028.

Reports/en cours

- Prendre des dispositions pour faire traduire la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*) afin d'en publier une version non officielle.
 - A passé un contrat avec le CTTJ pour faire la traduction en 2024-2025.
- Rédiger des rapports présenticiels en français, selon les besoins.
- Superviser des détenus en français, sur demande.
- Offrir des programmes éducatifs en français en lien avec les services correctionnels, en fonction des besoins.
 - A acheté de nombreuses ressources en français (dictionnaires français-anglais) pour l'Établissement correctionnel du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse et l'Établissement correctionnel du Centre de la Nouvelle-Écosse.
- Veiller à ce que le personnel et les avocats des services juridiques se voient offrir des possibilités de formation.
- Continuer d'offrir un soutien et des conseils juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
 - A facilité la révision de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.
- Travailler avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire les communiqués de presse prioritaires relatifs à la Direction de l'accessibilité. Annonce terminée pour :
 - l'examen de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*);
 - le recrutement pour le Comité d'élaboration des normes de biens et services.
- Accorder un financement pour la traduction des testaments rédigés en français, selon les besoins.
- Apporter un soutien au lancement du tribunal électronique en français une fois terminé.
- Traduire la norme d'accessibilité proposée par le ministre pour l'environnement bâti.
- Indiquer dans les offres d'emploi liées à la Direction de l'accessibilité que le français est atout.
- Explorer la possibilité d'intégrer au nouveau système de gestion les lettres des Services aux victimes disponibles en français.
- Envisager d'offrir une formation intensive en français à un sténographe judiciaire bilingue.
- Promouvoir les possibilités d'apprentissage en français auprès des membres de l'équipe de justice réparatrice.
 - S'est également assuré que tous les documents décrivant et faisant la promotion du programme de justice réparatrice sont disponibles en français.
- Pourvoir les postes de greffier.
 - A publié des offres d'emploi pour les centres de justice à Dartmouth, Halifax, Port Hawkesbury, Digby et Yarmouth. Un poste pourvu à Port Hawkesbury.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A fourni des cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.
- A offert aux employés de l'Aide juridique des formations en français fournies par le gouvernement provincial.
 - Un employé a suivi des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne en été.

Reports/en cours

- Promotion du français dans les offres d'emploi comme étant un atout.
- Mettre à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

Service des poursuites publiques

Objectifs réalisés

- A fait la promotion des possibilités de suivre des cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
 - Un procureur de la Couronne est inscrit au Programme de certification en français juridique.
 - Cinq (5) procureurs de la Couronne ont suivi une formation sur la terminologie en français offerte par le ministère de la Justice.
 - Quatre (4) procureurs de la Couronne ont suivi le webinaire de formation offert par le CCFJ.
 - Un procureur de la Couronne a suivi des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne au printemps.

Reports/en cours

- Continuer de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne.
- Fournir aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français – 10 exemplaires pour l'année en cours.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté acadienne et francophone

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- A poursuivi le travail de recrutement en français avec les conseils, agences et commissions.
 - A publié une annonce dans le journal *Le Courrier* le 4 novembre 2022.
 - Du matériel de recrutement en français pour les conseils, agences et commissions a été fourni à tous les députés pour qu'ils le partagent avec les électeurs.
- A rencontré régulièrement l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, avec la magistrature, pour la consulter au sujet d'activités liées à la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles, y compris les révisions suggérées pour les formulaires des tribunaux et ceux relatifs à l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires.
- A accordé un financement à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour les activités offertes dans les écoles dans le cadre de la journée du droit.
- La Direction de l'accessibilité a continué de répondre en français aux demandes qui lui ont été adressées dans cette langue.

Reports/en cours

- Donner suite aux demandes de traduction et d'interprétation des agences du programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse.
 - Les prestataires de services de justice réparatrice ont offert des informations en français sur leur approche, ainsi que des traductions et des interprètes en français aux personnes qui en ont eu besoin ou qui en ont fait la demande.
- Répondre en français aux demandes de renseignements adressées dans cette langue.
- Examiner la possibilité d'organiser une activité de réseautage en lien avec le droit de la famille pour les intervenants de langue française.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A fait traduire et mis en ligne sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse la page sur les appels. A mis à jour la page « À propos de nous ».

Reports/en cours

- Maintenir l'adhésion à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.
- Faire traduire et publier du contenu en français sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Service des poursuites publiques

Objectifs réalisés

- A fourni des cartes professionnelles bilingues à deux procureurs de la Couronne.

Reports/en cours

- Maintenir du contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.
- Fournir des cartes professionnelles bilingues aux procureurs de la Couronne nouvellement embauchés.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2023–2024

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

Buts

Afin de se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques et des procédures pour appuyer la prestation de services en français;
- à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Revoir chaque année la politique sur les formations en français et ses tableaux de besoins opérationnels afin que les personnes indiquées dans ces derniers suivent les formations prévues.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) et à son règlement, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Rédiger et publier en français et en anglais sur le site Web du ministère de la Justice, avant le 31 mars 2024, le Plan de services en français 2024-2025 et le compte rendu sur les services en français pour 2022-2023.
- Mettre à jour le protocole d'audience en français et le livret d'assermentation en français.
- Offrir au personnel une formation sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.
- Continuer d'explorer et de rédiger, en concertation avec la magistrature, des politiques et procédures internes relatives aux modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Continuer de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions.
- Contribuer au compte rendu sur les services en français pour 2023-2024 et au Plan de services en français 2024-2025.

Service des poursuites publiques

- Continuer d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- Tenir à jour une liste des procureurs de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code Canadien criminel*.

Objectif 2 : Élaborer et offrir au public, en français, des services et des programmes de qualité

Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- apporter un soutien à l'apprentissage du français chez les employés;
- mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Explorer la possibilité d'intégrer au nouveau système de gestion les lettres des Services aux victimes disponibles en français.
- Promouvoir les possibilités d'apprentissage en français auprès des membres de l'équipe de justice réparatrice.
- Rédiger des rapports présentenciels en français, sur demande.
- Superviser des détenus en français, sur demande.
- Offrir des programmes éducatifs en français en lien avec les services correctionnels, en fonction des besoins.
- Veiller à ce que le personnel juridique et les avocats continuent de profiter des possibilités de formation.
- Continuer d'offrir un soutien et des conseils juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Faire traduire en français la norme d'accessibilité proposée par le ministre pour l'environnement bâti.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour faire traduire en français les documents liés aux normes d'accessibilité.
- Indiquer dans les offres d'emploi liées à la Direction de l'accessibilité que le français est atout.
- Faciliter la participation du personnel de la Direction de l'accessibilité aux formations en français.
- Promouvoir les possibilités d'apprentissage en français auprès des membres de l'équipe de justice réparatrice.
- Accroître l'accessibilité aux services en français grâce à la disponibilité et à l'utilisation accrues de la technologie.
- Négocier un nouvel accord de cinq ans en vertu de la *Loi sur les contraventions*.
- Fournir à la magistrature la traduction en français des *Règles de procédure civile* et des formulaires correspondants afin qu'elle envisage leur adoption officielle.
- Continuer de mettre à jour le contenu du site nsfamilylaw.ca/fr dans les deux langues officielles.
- Demander au CCFJ de donner les quatre derniers modules de formation sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille.
- Annoncer les services en français liés au tribunal de la famille, comme :
 - le Programme d'information pour les parents (PIP), grâce aux médias sociaux (Twitter, Facebook), et rappeler au personnel d'offrir le PIP en français aux clients. Inclure les intervenants francophones dans la boucle des réseaux sociaux;
 - les services liés au tribunal électronique une fois en ligne.

- Continuer d’offrir des services bilingues de règlement extrajudiciaire des différends pour les affaires relevant de la loi sur l’établissement et l’exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*).
- Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour le Programme d’information pour les parents.
- Poursuivre les activités visant à appuyer le lancement du tribunal électronique.
- Poursuivre la traduction en français de documents sur le droit de la famille, selon les besoins.
- Explorer l’amélioration des compétences en français du personnel des services du tribunal de la famille pour répondre aux besoins opérationnels.
- Continuer d’augmenter le nombre de postes liés au tribunal de la famille pourvus avec des personnes bilingues ou parlant français.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Indiquer dans les offres d’emploi que le français constitue un atout.
- Offrir la formation en français offerte par le gouvernement aux employés de l’Aide juridique.
- Mettre à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

Service des poursuites publiques

- Faire la promotion des possibilités de suivre les cours de français offerts par le gouvernement provincial et d’autres organismes.
- Continuer de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne.
- Fournir aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté acadienne et francophone

Buts

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l’Aide juridique et le Service des poursuites publiques s’engagent à :

- soutenir la communauté dans son développement au moyen de consultations, de collaborations et de partenariats;
- consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d’elle des commentaires et des recommandations;
- assurer la représentation des membres de la communauté acadienne et francophone au sein des conseils, des agences et des commissions en annonçant les postes à combler dans les deux langues officielles du pays.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Donner suite aux demandes de traduction et d’interprétation en français des organismes du programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse, et encourager la prestation de programmes internes en français.
- Continuer de rencontrer l’Association des juristes d’expression française de la Nouvelle-Écosse pour la consulter au sujet des activités liées à la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.

- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse et le Bureau du Conseil exécutif pour annoncer les possibilités de postuler en français au Conseil consultatif sur l'accessibilité.
- Collaborer avec Communications Nouvelle-Écosse pour offrir des occasions de participer à des consultations sur l'accessibilité en français.
- Apporter un soutien au Conseil scolaire acadien provincial pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.
- Répondre en français aux demandes de renseignements sur le handicap et l'accessibilité qui sont formulées dans cette langue.
- Poursuivre le travail de recrutement en français avec les conseils, agences et commissions.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Maintenir son adhésion à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.
- Publier sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse du nouveau contenu ou y apportera des modifications.

Service des poursuites publiques

- Maintenir des informations en français sur son site Web.